

**BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**  
-----

**Séance du 30 octobre 2015**  
**(convocation du 23 octobre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Octobre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. LABARDIN Michel à M. CAZABONNE Alain  
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 11h50  
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11h20  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme KISS Andréa  
M. PUJOL Patrick à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 11h30  
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme LACUEY Conchita  
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain  
Mme ZAMBON Josiane à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h20  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. LE ROUX Bernard  
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier  
Mme CHABBAT Chantal à Mme IRIART Dominique

Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h05  
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean  
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. FLORIAN Nicolas à Mme BERNARD Maribel à partir de 10h30  
M. FRAILE MARTIN Philippe à Mme FORZY-RAFFARD de 10h30 à 11h45  
Mme FRONZES Magali à M. FETOUEH Marik jusqu'à 10h20  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h  
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique  
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h  
M. MANGON Jacques à Mme PEYRE Christine à partir de 12h10  
M. POIGNONEC Michel à Mme THIEBAULT Gladys  
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h20

**EXCUSES :**

M. COLOMBIER Jacques

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Contrat de plan Etat - Région 2015/2020 : signature du volet métropolitain**

Monsieur BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**Le CPER, un contrat entre l'Etat et la Région pour la période 2015/2020**

Le Contrat de plan Etat – Région (CPER) Aquitaine 2015/2020 a été signé le 23 juillet 2015 par le Président et le Préfet de la Région Aquitaine, en présence du Premier Ministre. Pour la mise en œuvre de ce contrat, l'Etat et la Région se sont engagés à mobiliser les moyens financiers suivants :

- pour l'Etat : 686,314 millions d'euros (*contre 647,7 M€ pour le CPER 2007/2013*)
- pour la Région : 701,202 millions d'euros (*contre 670,7 M€ pour le CPER 2007/2013*).

Le CPER est organisé autour de six volets et d'une priorité transversale, l'emploi. Les six volets sont :

1. mobilité multimodale ;
2. enseignement supérieur, recherche et innovation ;
3. transition écologique et énergétique ;
4. numérique ;
5. innovation, filières d'avenir et usine du futur ;
6. territoires.

**Un volet métropolitain pour « accompagner le développement de la métropole de Bordeaux »**

Le volet territoires est lui-même structuré en sept volets territoriaux :

- 6.1 Réduire les inégalités territoriales
- 6.2 Accompagner le développement de la métropole de Bordeaux
- 6.3 Déployer une gestion intégrée du littoral aquitain
- 6.4 Conforter le Pays basque
- 6.5 Politique de la ville et renouvellement urbain
- 6.6 Soutien à des projets culturels spécifiques
- 6.7 Expérimentation « Territoires catalyseurs d'innovation »

Pour le volet 6.2 « accompagner le développement de la métropole de Bordeaux », une convention d'application du CPER, dédiée au développement de la métropole de Bordeaux,

est proposée à la signature conjointe de l'Etat, de la Région Aquitaine et de Bordeaux Métropole. Cette convention repose à la fois :

- sur l'ensemble des actions territorialisées qui concourent au développement de la métropole de Bordeaux au sein de chacun des volets thématiques ;
- sur quelques actions spécifiquement liées au volet métropolitain et identifiées comme telles au sein du CPER Aquitaine.

L'objet de la présente délibération est donc d'approuver la convention territoriale constituant le volet métropolitain du CPER, ci-annexée. Les grands principes de cette convention, volet par volet, sont détaillés ci-après.

## **1. Mobilité multimodale**

Le volet mobilité multimodale du CPER est organisé autour de cinq grandes priorités :

- moderniser le réseau routier national ;
- rénover et moderniser le réseau ferroviaire ;
- contribuer à la mise en œuvre du projet stratégique du Grand port maritime de Bordeaux ;
- mettre le réseau fluvial en sécurité pour les agents, les usagers et les riverains ;
- développer les modes de transport doux.

### *Moderniser le réseau routier national*

Le CPER identifie un ensemble d'opérations, portant exclusivement sur le réseau routier de l'Etat, pour un coût total de 356,7 M€, dont 204 M€ de crédits Etat. La Région ne participe pas à leur cofinancement, qui repose donc uniquement sur les départements et agglomérations.

La principale de ces opérations concerne la mise à 2\*3 voies de la rocade bordelaise, qui mobilise à elle seule 186,2 M€, dont 105,3 M€ de crédits Etat et 80,9 M€ apportés par la Métropole. Outre l'achèvement de la convention signée en 2011 pour la mise à 2\*3 voies entre les échangeurs 16 et 10, le CPER prévoit, financé à parité entre l'Etat et la Métropole, la mise à 2\*3 voies entre les échangeurs 10 et 4 et l'aménagement de l'échangeur 21. Un protocole spécifique Etat / Métropole doit fixer les grands principes de réalisation de cette nouvelle phase d'investissements.

Deux autres opérations concernent également le territoire métropolitain :

- phase 2 du système d'exploitation dynamique du trafic ALIENOR sur la rocade bordelaise et ses pénétrantes (convention en cours, approuvée par le Conseil de Communauté du 12 juillet 2013) ;
- protections acoustiques de la RN 89 à Artigues.

### *Rénover et moderniser le réseau ferroviaire*

Le CPER identifie 24 opérations de rénovation et modernisation du réseau ferroviaire aquitain, pour un total de 564 M€, dont 121,3 M€ de crédits Etat et 205,3 M€ de crédits Région. SNCF Réseau devrait y contribuer à hauteur de 126,6 M€. Certaines opérations concernent directement ou indirectement le réseau métropolitain, sans que la Métropole ne participe à leur cofinancement, telles que la modernisation du nœud ferroviaire de Bordeaux ou le renouvellement des caténaires de la voie ferrée de ceinture et de la ligne Bordeaux - Le Verdon.

Bordeaux Métropole est appelée spécifiquement à participer au financement de deux opérations, soit une mobilisation de 5,25 M€ de crédits :

- les études projet des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (AFSB) ;
- la régénération de la ligne fret du bec d'Ambès.

*Contribuer à la mise en œuvre du projet stratégique du Grand port maritime de Bordeaux*

Le CPER identifie cinq opérations contribuant à la mise en œuvre du projet stratégique du Grand port maritime de Bordeaux (GPMB), pour un coût total de 48,5 M€. L'Etat y concourt à hauteur de 14 M€, la Région de 9 M€ et le GPMB de 18 M€. La participation financière éventuelle de Bordeaux Métropole à l'une ou l'autre de ces opérations sera définie ultérieurement dans le cadre d'un contrat d'objectifs pluriannuel à conclure avec le GPMB.

Par ailleurs, le GPMB prévoit de mener des actions pour le développement de la filière croisières et des activités de refit, maintenance et démantèlement. Ces actions sont intégrées au volet territorial du CPER, pour un total de 6,6 M€, dont 2,2 M€ apportés par Bordeaux Métropole (voir § 4).

<b>Volet mobilité multimodale</b>	<b>Etat</b>	<b>Région</b>	<b>Bordeaux Métropole</b>	<b>Inscription PPI<sup>1</sup></b>
Achèvement mise à 2*3 voies rocade échangeurs 16-10	36,75 M€	0 M€	12,25 M€	Oui
Mise à 2*3 voies rocade échangeurs 10-4 et aménagement échangeur 21	68,65 M€	0 M€	68,65 M€	Non
Phase 2 du système d'exploitation dynamique du trafic ALIENOR	3,76 M€ (crédits valorisés)	0 M€	3,76 M€	Oui
RN89 Artigues – Protections phoniques	3 M€	0 M€	1 M€	Oui (redéploiement de crédits)
Aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux (AFSB) : études projet	6,5 M€	6,5 M€	3,25 M€	Oui
Restauration voie ferrée bec d'Ambès	6 M€ (hors CPER)	6 M€	2 M€	Oui (redéploiement de crédits)
<i>Opérations ferroviaires sur le territoire métropolitain hors financement de Bx Métropole</i>	<i>25,18 M€</i>	<i>25,18 M€</i>		
<i>Projet stratégique du GPMB</i>	<i>3 M€</i>	<i>5,55 M€</i>	<i>A négocier avec le GPMB</i>	<i>Non</i>
<b>Total</b>	<b>143,08 M€ + 9,8 M€ hors CPER</b>	<b>43,23 M€</b>	<b>90,91 M€</b>	

<sup>1</sup>PPI : programme pluriannuel d'investissement

Les deux autres priorités du volet « mobilité multimodale » (réseau fluvial et transports doux) ne prévoient pas d'actions intéressant directement le territoire métropolitain. La priorité relative au développement des transports doux concerne la création d'itinéraires inscrits au schéma national et régional des véloroutes et voies vertes 2014-2024, et mobilise uniquement des crédits de la Région.

## 2. Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI)

Le volet ESRI du CPER est organisé autour des objectifs suivants :

- l'amélioration de la qualité de vie des étudiants ;
- la rénovation des espaces d'enseignement ;
- la rénovation des espaces de recherche ;
- l'investissement dans des équipements scientifiques mutualisés ;
- des écosystèmes combinant toutes les dimensions de l'innovation ;
- le renforcement des liens entre science et société.

Compte tenu de la forte concentration des établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'Aquitaine sur la métropole bordelaise, une part importante des crédits que l'Etat (73,4 M€ + 23,8 M€ de crédits valorisés) et la Région (236,2 M€, dont 120 M€ pour les centres de développement technologiques) ont prévu de consacrer à ce volet seront de fait investis sur le territoire métropolitain.

Volet enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI)	Etat	Région	Bordeaux Métropole	Inscription PPI <sup>1</sup>
Restaurant universitaire n°1 à Talence / Arts et métiers	2,5 M€	2,5 M€	2,3 M€	
Réhabilitation partielle IUT de Gradignan	2,3 M€	2,3 M€	2,3 M€	
Institut de maintenance aéronautique à Mérignac	PIA (programme des investissements d'avenir)	1 M€	1 M€	
Aquitaine Terre d'Eau – démolition reconstruction des bâtiments de l'ENSEGID à Pessac et restructuration partielle de l'ENSCPB	1 M€	3 M€	3 M€	Oui pour 10 M€ sur 2016/2020
Restructuration du site du centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan	2 M€	0 M€	0,2 M€	
<i>Opérations ESRI sur le territoire métropolitain hors financement Bx Métropole, dont logement étudiant</i>	37,34 M€	51,73 M€		
PESMD - Pôle d'enseignement supérieur musique et danse à	1,8 M€	1,8 M€	1,2 M€	

Bordeaux (volet territorial du CPER)				
<b>Total</b>	<b>45,14 M€</b> + PESMD 1,8 M€	<b>60,53 M€</b> + PESMD 1,8 M€		<b>10 M€</b>

<sup>1</sup>PPI : programme pluriannuel d'investissement

En cohérence avec le programme pluriannuel d'investissement adopté fin 2014, et compte tenu des engagements pris pour 2015 (subvention de 2 M€ pour la rénovation du restaurant universitaire Carreire), il est proposé une participation de Bordeaux Métropole à hauteur de 10 M€ à ce volet, sur la période 2016/2020 (soit 2 M€ / an). Cet engagement est fléché sur des opérations concourant aussi bien à l'amélioration de la qualité de vie des étudiants, qu'à la rénovation des espaces d'enseignement ou de recherche.

Il est à noter que ces engagements viennent compléter ceux déjà pris au titre de la convention de site de l'opération campus, à laquelle Bordeaux Métropole s'est engagée à contribuer à hauteur de 51,5 M€ sur 10 ans.

Par ailleurs, l'opération de relocalisation du pôle d'enseignement supérieur musique et danse de Bordeaux est, du point de vue de l'Etat et de la Région, financée au titre du volet territorial et non du volet ESRI, sur des crédits relevant des politiques culturelles.

### 3. Transition écologique et énergétique

Le volet transition écologique et énergétique du CPER est organisé autour de sept priorités, mobilisant des crédits de la Région et, pour l'Etat, principalement des crédits de l'ADEME (Agence de l'environnement de la maîtrise de l'énergie), de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) et du fonds Barnier.

Volet transition écologique et énergétique	Crédits Etat	Crédits Agences	Crédits Région	Opérations envisagées intéressant Bordeaux Métropole
Efficacité énergétique des bâtiments		8,86 M€ (ADEME)	11 M€	Plate-forme de la rénovation énergétique de l'habitat
Compétitivité énergétique, développement des énergies renouvelables et réduction de l'impact du changement climatique		15,5 M€ (ADEME)	40 M€	Réseaux de chaleur alimentés par une source d'énergie renouvelable (biomasse, géothermie) ou fatale (récupération)
Economie circulaire et économie des ressources		4,08 M€ (ADEME)	3,3 M€	Programmes locaux de prévention des déchets et de planification
Prévention des risques naturels	6,38 M€ (fonds Barnier)	0,6 M€ (AEAG)	5 M€	Stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI) et programmes d'actions de prévention des

				inondations (PAPI)
Reconquête de la biodiversité et protection des ressources	8,44 M€	144,6 M€ (AEAG)	48,5 M€	Projet de substitution aux prélèvements à l'éocène des landes du Médoc Réserve naturelle de Bruges
Projets territoriaux de développement durable	1,78 M€		11 M€	Démarches territoriales d'Agenda 21
Education environnement et développement durable	0,68 M€		2,5 M€	
<b>TOTAL</b>	<b>17,28 M€</b>	<b>28,44 M€ (ADEME)</b> <b>145,2 M€ (AEAG)</b>	<b>121,3 M€</b>	

Les actions de ce volet ne sont pas territorialisées. A la différence des volets mobilité multimodale et ESRI, où les collectivités sont appelées en cofinancement d'opérations d'investissement portées par l'Etat ou ses établissements publics, le volet transition écologique et énergétique a vocation à financer des projets portés par les collectivités territoriales aussi bien que par des acteurs privés (entreprises, associations...).

#### 4. Volets territoriaux

##### *Accompagner le développement de la métropole de Bordeaux*

Le volet relatif au développement de la métropole de Bordeaux est un des sept volets territoriaux du CPER. Il identifie spécifiquement trois opérations stratégiques pour le développement économique métropolitain, au financement desquelles l'Etat contribuera sur la période 2016/2020 :

- l'opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euratlantique ;
- l'amélioration de la desserte de la zone aéroportuaire, s'inscrivant plus largement dans le cadre de l'opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport ;
- le développement des activités industrielles navales et des croisières maritimes.

En particulier, l'Etat s'engage à financer à hauteur de 870 k€, au titre du FNADT (fonds national d'aménagement du territoire), un ensemble d'études sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole, relatives à l'OIM Bordeaux Aéroport. Ces études concernent notamment l'amélioration de la desserte de la zone aéroportuaire.

Une quatrième opération, également portée par le Grand port maritime de Bordeaux (GPMB), n'est pas financée par la Métropole. Il s'agit du projet port du futur – « Peepos start-up » (port à énergie et à économie positives), retenu par l'Etat au sein du CPER comme « territoire catalyseur d'innovation ». L'action « Peepos – start up » couvre deux axes majeurs : d'une part, l'équipement de hangars existants avec des panneaux solaires, d'autre part, la première phase du projet d'implantation d'une ferme d'hydroliennes dans l'estuaire de la Gironde. Outre les crédits Etat, des financements européens seront recherchés pour mettre en œuvre ce projet.

##### *Politique de la ville et renouvellement urbain*

La métropole bordelaise est également pleinement concernée par le volet « politique de la ville et renouvellement urbain » : le contrat de ville, que le Conseil de Bordeaux Métropole a approuvé le 26 juin 2015, est ainsi considéré comme une des conventions d'application du CPER. Par ailleurs, l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) s'est engagée à financer un nouveau programme de renouvellement urbain pour la période 2015/2024, en distinguant :

- des projets d'intérêt national, dont le quartier Benauge – Henri Sellier – Léo Lagrange à Bordeaux et Cenon (hors CPER)
- des projets d'intérêt régional ou local, ayant vocation à être intégrés au CPER, dont, pour la métropole bordelaise :
  - o le quartier des Aubiers – Le Lac à Bordeaux ;
  - o le quartier intercommunal de Dravemont / Palmer / La Sarraillère / 8 mai 45 à Floirac et Cenon ;
  - o l'achèvement du projet de renouvellement de l'ensemble urbain des Hauts de Garonne (cité Jacques Prévert à Bassens, partie intermédiaire de la cité Carriet à Lormont et cité du midi à Floirac).

Pour les seuls projets régionaux, une enveloppe de 27 M€ de crédits ANRU est prévue pour la période 2015/2024, à répartir sur l'ensemble des projets aquitains. L'Etat estime que cette enveloppe représente 16 M€ sur la période 2015/2020, que la Région s'est engagée à abonder à hauteur de 16 M€ également.

#### *Soutien à des projets culturels spécifiques*

Le CPER identifie un projet spécifique à la métropole bordelaise : il s'agit des travaux de rénovation du Pôle d'enseignement supérieur de la musique et de la danse de Bordeaux Aquitaine. Bordeaux Métropole s'est engagée à y contribuer à hauteur de 1,2 M€, au sein de l'enveloppe de 10 M€ dédiée à l'enseignement supérieur et à la recherche (*cf supra*).

<b>Volets territoriaux</b>	<b>Etat</b>	<b>Région</b>	<b>Bordeaux Métropole</b>	<b>Inscription PPI<sup>1</sup></b>
<b>Accompagner le développement de la métropole de Bordeaux</b>				
Programme d'actions de Bordeaux Euratlantique	13,39 M€	0 M€	14,77 M€	Oui
Eudes sur l'amélioration de la desserte de la zone aéroportuaire	0,87 M€	0 M€	0,68 M€	Oui (redéploiement de crédits)
Soutien au développement des activités industrielles navales et de la filière croisières maritimes (Grand port maritime - GPMB)	2,2 M€	2,2 M€	2,2 M€	Oui
Projet port du futur « Peepos start-up » (GPMB)	2,38 M€	0 M€	0 M€	
<b>Total</b>	<b>18,84 M€</b>	<b>2,2 M€</b>	<b>17,65 M€</b>	
<b>Politique de la ville et renouvellement urbain</b>				

*Cf nouveau programme national de renouvellement urbain dont la déclinaison pour la Région Aquitaine est en cours de finalisation*

**Soutien à des projets culturels spécifiques**

<i>Pour mémoire : PESMD pôle d'enseignement supérieur musique à Bordeaux (cf enseignement supérieur)</i>	<i>1,8 M€ (Direction régionale des affaires culturelles)</i>	<i>1,8 M€ (politique culture)</i>	<i>1,2 M€</i>	<i>Oui (Crédits enseignement supérieur/recherche)</i>
--	--	---	---------------	---

<sup>1</sup>PPI : programme pluriannuel d'investissement

**Synthèse des engagements de l'Etat, de la Région et de Bordeaux Métropole au titre du volet métropolitain du CPER**

<b>Volet</b>	<b>Etat</b>	<b>Région</b>	<b>Bordeaux Métropole</b>
Mobilité multimodale	143,08 M€	43,23 M€	90,91 M€
Enseignement supérieur, recherche et innovation	45,14 M€	60,53 M€	10 M€
Soutien aux projets culturels : PESMD	1,8 M€	1,8 M€	
Volet territorial : Accompagner le développement de la métropole de Bordeaux	18,84 M€	2,2 M€	17,65 M€
<b>Total</b>	<b>208,86 M€</b>	<b>107,76 M€</b>	<b>118,56 M€</b>
<i>Dont opérations inscrites au PPI<sup>1</sup> ou financées par redéploiement de crédits</i>			49,91 M€
<i>Dont financement à dégager (mise à 2*3 voies rocade échangeurs 10 à 4 )</i>			68,65 M€

<sup>1</sup>PPI : programme pluriannuel d'investissement

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5217-2,

**VU** le décret n°83-32 en date du 21 janvier 1983 relatif aux contrats de plan entre l'Etat et les collectivités territoriales,

**VU** la circulaire n°5671/SG en date du 2 août 2013 du Premier ministre relative aux contrats de plan,

**VU** la circulaire n°5679/SG en date du 25 septembre 2013 du Premier ministre relative au « volet mobilité multimodale » des contrats de plan Etat-Région (CPER) 2014-2020,

**VU** la circulaire n°5689/SG en date du 15 novembre 2013 du Premier ministre relative a la préparation des CPER 2014-2020,

**VU** la circulaire n°5730/SG en date du 31 juillet 2014 du Premier ministre,

**VU** la circulaire n°64177 en date du 11 août 2014 du Commissaire général a l'égalité des territoires,

**VU** le mandat donné par le Premier ministre au Préfet de la Région Aquitaine le 18 novembre 2014,

**VU** l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de contrat et le rapport environnemental en date du 28 mai 2015,

**VU** l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional d'Aquitaine sur le projet de contrat de plan État-Région en date du 9 juin 2015,

**VU** le Contrat de plan État Région signé le 23 juillet 2015,

### **ENTENDU le rapport de présentation**

**CONSIDERANT QUE** le volet métropolitain du Contrat de plan Etat – Région (CPER) pour l'Aquitaine représente un volume total de 435 millions d'euros que l'Etat, la Région et Bordeaux Métropole prévoient de consacrer sur la période 2015/2020 à la modernisation des grandes infrastructures métropolitaines de transport (rocade, étoile ferroviaire, grand port maritime), au soutien à la vie étudiante et aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et à quelques grandes opérations stratégiques pour le développement économique métropolitain (opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique, opération d'intérêt métropolitain Bordeaux aéroport, filières industrielles navales et croisières maritimes),

**CONSIDERANT QUE** ces projets viendront ainsi compléter l'effort d'investissement que la Métropole réalise sur ses compétences, notamment dans le domaine des transports urbains, de l'habitat, de l'aménagement et du développement économique, de la haute qualité de vie et qu'ils contribueront ainsi à renforcer l'attractivité et le dynamisme économique de la Métropole tout en améliorant la qualité de vie de ses habitants,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver le contrat territorial de Bordeaux Métropole, entre l'Etat, la Région et Bordeaux Métropole, pris en application du CPER Aquitaine 2015/2020.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat territorial ci-annexé.

**Article 3 :** les engagements financiers pris au titre de ce contrat feront l'objet de conventions particulières avec les maîtres d'ouvrage, précisant les modalités de mobilisation des crédits de Bordeaux Métropole, sous réserve de leur inscription aux exercices budgétaires correspondants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts et le groupe des élus Communistes et apparentés s'abstiennent.  
Mmes Delattre, Calmels et M. Pujol s'abstiennent  
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 octobre 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Conseiller délégué,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 NOVEMBRE 2015**  
**PUBLIÉ LE : 6 NOVEMBRE 2015**

M. JEAN-JACQUES PUYOBRAU